

## Association Syndicale des Canaux d'Hortillonnages

### Réunion du Syndicat du 25 janvier 2024 Point n°4 : Approbation du projet de budget 2024

Le programme de travaux rendu obligatoire en vertu des statuts et d'activités annexes ont été arrêtés pour l'année 2024, ainsi que diverses actions complémentaires. 16 sites seront traités et un potentiel de 4500 mètres cubes de vases devraient être extraits. L'instruction réglementaire du plan de gestion décennal comme de la modification des statuts seront assurés. Le site internet de l'association sera parallèlement créé.

Le coût la mise en œuvre de ces actions a été évalué tout comme les recettes nécessaires. Il figure dans le projet de budget soumis au syndicat.

### Le Syndicat réuni le 25 janvier 2024, après avoir

Vu l'Ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires,

Vu le Décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632,

Vu les statuts de l'Association des Canaux d'Hortillonnages approuvé par arrêté préfectoral du 29 janvier 2019,

Vu le projet le programme de travaux 2024,

Vu le compte-rendu de la consultation des membres sur le projet de budget 2024 organisée du 12 décembre 2023 au 10 janvier 2024,

Entendu le rapport de Monsieur le Président.

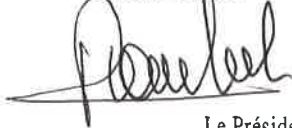
### Délibère

Article 1 : Le projet de budget annuel 2024 annexé à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : Le Président est autorisé à signer l'ensemble des actes et à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à la perception des redevances.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
Alain GEST



Le Vice-Président  
Benoît SAUR



Le Président de l' Association syndicale constituée d'office  
des canaux d'Hortillonnages certifie que ce document a été  
transmis le

à la Préfecture de la Somme  
au titre du Contrôle de Légalité

29 JAN. 2024



# ASSOCIATION SYNDICALE DES CANAUX D'HORTILLONNAGES

## PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Libellé	proposition 2024
<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>			
011	6042	Achats d'études, prestations de services	5 000
	60611	Eau	100
	60612	Electricité	2 900
	60631	Fournitures d'entretien	500
	60632	Fournitures équipement, divers	6 000
	60636	Vêtements de travail	500
	6064	Fournitures administratives	500
	60622	Carburants	11 500
	613	Location immobilière	2 000
	615221	Bâtiment	500
	61551	Maintenance Matériel roulant	6 000
	61558	Maintenance Autres matériels	6 000
	6161	Primes d'assurance	6 500
	617	Études et recherches	12 000
012	6211	Personnel extérieur au service	140 000
11	622	Honoraires	7 500
	623	Publicité, publications	15 000
	626	Télécommunication, Affranchissement	5 500
	6281	Concours divers	400
	635	Impôts, Taxes foncières	100
042	686	Provisions pour risques financières	500
<b>TOTAL 011</b>			<b>229 000</b>
65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	600
	65561	Contribution organisme regroupement AMEVA	600
<b>TOTAL 65</b>			<b>1 200</b>
67	673	Titres annulés	8 000
<b>TOTAL 67</b>			<b>8 000</b>
<b>Total Dépenses courantes</b>			<b>238 200</b>
023	<b>Virement à la section d'investissement</b>		48 500
<b>Total DEPENSES Fonctionnement</b>			<b>286 700</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
	70688	Redevance visiteurs	135 000
	70688	Redevances barques	40 000
	70688	Redevances foncier	73 200
<b>TOTAL 70</b>			<b>248 200</b>

	7478	Subvention Agence de l'eau, Conseil départemental (plan de gestion)	38 500
<b>TOTAL 74</b>			<b>38 500</b>
<b>Total RECETTES Fonctionnement</b>			<b>286 700</b>

**PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BUDGET  
SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Article	Libellé	proposition 2024
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
21	2181	Renouvellement matériel	12 000
	2188	Autres immobilisations corporelles	36 500
<b>Total DEPENSES</b>			<b>48 500</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
021		Virement de la section de fonctionnement	48 500
<b>Total RECETTES</b>			<b>48 500</b>

B.S.

*AW*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**: ASSO SYND CANAUX HORTILLONNAGE (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20008613000016

POSTE COMPTABLE : TGAA

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : ASSO SYND CANAUX HORTILLONNAGE (3)**

**ANNEE 2024**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

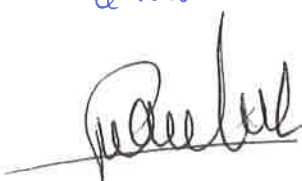
<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>


Nombre de membres en exercice : 09  
 Nombre de membres présents : 08  
 Nombre de suffrages exprimés : 09  
 VOTES :  
 Pour : 09  
 Contre : 00  
 Abstentions : 00

Date de convocation : 20/01/2024

Présenté par (1), Le président A-GEST  
 A, le Amis, le 25/01/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *le syndicat réuni*  
 A, le  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3). *B BOLOVILLON, J DUCHERIN, A GEST, T LHERMIÈRE, J C RENAUX, B SAUR, J THELIER, K TOURAIS B BONATTE a donné pouvoir à A GEST*

*Le Président*  
  
 A GEST

*Le Vice-Président*  
  
 B SAUR

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

29 JAN. 2024


30 JAN. 2024

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

*Le Président*  
  
 A. GEST.